

Entretien

Nathalie Kosciusko-Morizet : aux éditeurs de jouer

A l'occasion de la parution chez Gallimard de *Tu viens ?*, un essai sur l'avenir, la secrétaire d'Etat à la Prospective et au Développement de l'économie numérique se prononce pour une TVA à 5,5% sur le e-book. Elle ouvrira le 20 octobre le forum sur l'auteur et le numérique de la SGDL.

LH – Vous publiez à la fin du mois chez Gallimard un essai politique (1). Le livre est-il toujours indispensable pour exister politiquement ?

N-K-M. – Le livre est toujours indispensable pour fixer quelque chose à un moment donné, et d'une manière que l'on maîtrise. Il y a toujours beaucoup d'écrits en politique – des interviews, des tribunes- mais il y a surtout beaucoup de choses que l'on écrit sur vous. Je pensais à ce livre depuis longtemps en cherchant une forme que j'aurais plaisir à écrire, différente de celle des livres politiques habituels. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai choisi un éditeur différent, littéraire.

Quel message voulez-vous faire passer avec l'apostrophe très directe de son titre, « Tu viens ? » ?

Il s'agit d'une invitation à faire un bout de chemin ensemble. J'ai voulu marquer ainsi que ce texte n'est pas un livre politique, au sens programmatique. C'est plutôt une réflexion de prospective, qui ne se veut pas prédictive, mais qui est à la recherche de la bonne posture, du bon point de vue pour interroger l'avenir, sur les grands sujets qui sont en train de transformer la société, comme l'écologie ou le numérique.

Qu'incarne pour vous le personnage d'Antigone auquel vous vous référez souvent dans votre livre ?

Les femmes politiques n'ont pas vraiment de modèle dans l'histoire, qui est surtout écrite par les hommes et pour les hommes. Chacune doit construire son parcours, son projet. Il me semble qu'Antigone est la première femme qui porte une parole en politique, son dialogue avec Créon est assez fondateur des configurations présentes en politique : le point de vue du cas particulier contre l'intérêt général, des principes contre la loi, de l'individu contre l'Etat.

Vous ouvrez un site Internet, pour prolonger votre livre en invitant les internautes à s'exprimer sur quelques grandes questions.

Comment comptez-vous susciter une parole spontanée ?

Je diffuserai le lien de ce site, son information, au plus loin du monde du Web ; c'est mon job, je sais faire. J'ai un compte Twitter sur lequel 9000 personnes me suivent, j'ai un compte Facebook avec à peu près 5000 amis, je lance un blog, je connais bien les outils de l'Internet pour orienter les internautes vers ce site. Mon idée, c'est d'interpeller le lecteur, et plus généralement l'internaute, autour de questions très ouvertes. Si les réactions sont intéressantes, Gallimard est prêt à en faire un second livre, d'ici à quelques mois.

Dans l'argumentaire, qui accompagne votre livre, vous êtes présentée comme « le ministre de l'Internet ». Mais c'est devenu un univers infini ! Quel est votre champ d'action ?

J'ai deux domaines d'intervention, la prospective et le numérique ; au titre du premier, j'ai notamment la tutelle du Conseil d'analyse stratégique, qui a pris la suite du Commissariat général au plan. En matière numérique, c'est plus compliqué. Je suis chef de file, de différents projets interministériels et je fais appel à différentes administrations. Comme j'ai la chance d'être rattachée au Premier ministre, j'ai une position qui facilite les demandes d'arbitrage.

Comment concevez-vous votre rôle dans l'univers du livre ?

Pour le livre, comme pour d'autres secteurs, j'ai un rôle de vigie, d'alerte et d'anticipation. Je fais beaucoup de veille sur tout ce qui se passe, les nouvelles tendances, les modèles économiques déjà perceptibles, les transformations qu'impose le numérique, les pays en avance, et sur l'expérience desquels on peut s'appuyer. Sur le livre numérique, par exemple, le secrétaire d'Etat s'est positionné en anticipation. J'ai organisé au printemps dernier, un premier dîner avec les professionnels du livre, que j'ai trouvé très conscients et très mobilisés. Ils sont aussi solidaires des libraires et ne veulent pas renouveler l'erreur du monde de la musique, qui a très tôt abandonné son réseau de revendeurs.

Quels défis spécifiques le numérique pose-t-il au livre ?

Internet n'est pas juste un nouveau média, un nouvel outil de diffusion, ou une extension de celui qui existe. C'est une mutation du système économique ? Un des défis pour les éditeurs, c'est d'avoir à refaire la démonstration de leur valeur ajoutée. Je conçois que cela puisse agacer les acteurs les plus anciens ! Internet tend à remettre en cause l'utilité et la valeur des intermédiaires. Pourtant, certains d'entre eux, notamment dans le secteur scientifique, ont déjà réussi à recréer cette valeur qui se dilue dans Internet. Les professionnels du livre ont raison d'être fermes avec Google, mais en même temps ouverts : Google n'est pas forcément un concurrent, c'est d'abord un référenceur. Et ils ont raison d'être encore plus méfiants avec Amazon, qui l'intension de migrer vers leur métier.

Les professionnels du livre souhaitent que la réglementation du numérique soit alignée sur celle du papier, en matière de TVA, par exemple. Soutenez-vous cette revendication ?

C'est clairement notre position, que nous allons défendre au sein de l'Union Européenne, pour l'ensemble des produits culturels : il est paradoxal que, dans un même secteur, il y ait des taux à 5,5% et d'autres à 19,6%. C'est un projet que nous portons à plusieurs, avec Christine Lagarde, ministre de l'Economie et des Finances, et Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture.

Le ministère de l'Economie et des Finances est-il vraiment un soutien dans ce dossier ?

C'est une demande faite par le président de la République. Donc tout le monde suit.

Les éditeurs souhaitent aussi garder la maîtrise du prix du fichier numérique. Qu'en pensez-vous ?

L'idéal serait que le livre numérique puisse être régi par un système de prix unique, comme c'est le cas pour le livre physique. Mais la principale menace vient d'abord du risque d'émergence d'un ou plusieurs acteurs tellement hégémonique qu'ils seraient en mesure d'imposer leur prix aux éditeurs – et alors la question ne se poserait plus. C'est pourquoi il est important de garder et soutenir un réseau de libraires, qui puissent être promoteurs du livre numérique. L'autre enjeu est celui des formats interopérables. Car s'il y a une bataille sur les formats, les acteurs traditionnels du livre ne pourront même pas prendre part au combat.

Est-ce le rôle de l'Etat que d'intervenir au-delà de la régulation, jusque dans l'organisation d'un secteur, en se prononçant, comme cela vient d'être le cas, pour une plateforme unique du livre ?

Les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser d'un secteur qui occupe près de 80 000 personnes soit 17% des emplois de l'industrie culturelle, selon le rapport Gaymard. L'Etat n'a pas vocation à tout encadrer de manière contraignante. Mais il est bon que l'Etat soit un médiateur et un facilitateur.

L'évocation de discussion entre la BNF et Google a provoqué une vive polémique. Quelle est votre position à propos de la numérisation du patrimoine public de l'écrit ?

L'information brute est sortie cet été sans que l'on parle de ce que devraient être les conditions, les objectifs d'une saine négociation, avec un cahier des charges précis sur les contraintes des partenaires. Annoncée ainsi, cette information pouvait donc donner l'impression que l'on vendait les bijoux de famille. Ce n'était évidemment pas la tonalité des négociations, qui sont suspendues. Un des résultats de la commission qui vient d'être mise en place pourra être de fournir ce cahier des charges des conditions de la numérisation. Il n'y aura pas forcément d'accord, mais il faut accepter la discussion.

Propos recueillis par **Christine FERRAND** et **Hervé HUGUENY**